



VILLE DE
LAVIT-DE-LOMAGNE

République Française
Département de Tarn et Garonne
Arrondissement : Castelsarrasin
Commune : LAVIT DE LOMAGNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LAVIT DE LOMAGNE

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 82.213 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la demande de Monsieur le Maire de Lavit de Lomagne,

CONSIDERANT que pour le marché du vendredi 26 juillet matin, il est nécessaire d'interdire le stationnement place du foirail, de 06H00 à 12H00.

ARRÊTE

Article 1 : Tout stationnement place du foirail sera interdit le vendredi 26 Juillet 2024 matin de 06H00 à 12H00

Article 2 : L'interdiction de stationnement visée à l'articles 1 n'est pas applicable aux véhicules de secours.

Article 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la mairie pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de LAVIT DE LOMAGNE
- Service technique de la commune

Fait à Lavit de Lomagne, le 18 juillet 2024

Mairie de Lavit de Lomagne
1 bis place de l'hôtel de ville 82120 Lavit de Lomagne
05.63.94.05.54 / mairie-lavit.de.lomagne@info82.com

